

Le Directeur de Polytech Angers

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 713-9 et R. 719-80 ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers tels qu'en vigueur ;

Vu l'arrêté de nomination de M. Fabrice GUERIN aux fonctions de directeur de Polytech Angers en date du 29 octobre 2025 ;

Considerant l'intérêt de faciliter l'exercice des fonctions de responsable de département pédagogique au sein de l'école Polytech Angers,

ARRÊTE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de Polytech Angers, délégation est donnée à Monsieur Thierry LEMENAND, professeur des universités, responsable du département Batiments Durables de Polytech Angers, pour signer, au nom du Directeur de Polytech Angers, les actes suivants :

- bons de commande concernant le centre financier n° 93240 (département batiments durables)

Article 2 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 3 : Tout document signé en application de la présente décision doit comporter sous la signature de son auteur, outre la mention en caractères lisibles des nom, prénom et qualité du signataire, la mention « *Pour le Directeur, par délégation* ».

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'Université d'Angers.

Article 5 : Le directeur de Polytech Angers et l'agent comptable de l'Université d'Angers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le

Le délégant
Fabrice GUERIN
Directeur de Polytech Angers

Le Directeur


Le delegataire
Thierry LEMENAND
responsable du département
Batiments Durables
de Polytech Angers
